

AJ.-
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2009-271 DU 24 JUILLET 2009

Portant nomination de Conseillers
à la Haute Autorité de l'Audiovisuel
et de la Communication au titre du Président
de la République.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

Vu la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

Vu la loi n° 92-021 du 21 août 1992 relative à la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication et la loi organique n° 93-018 du 27 avril 1994 qui l'a modifiée et complétée ;

Vu la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;

Vu le décret n° 2009-260 du 12 juin 2009 portant composition du Gouvernement ;

Sur proposition du Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement.

DECRETE :

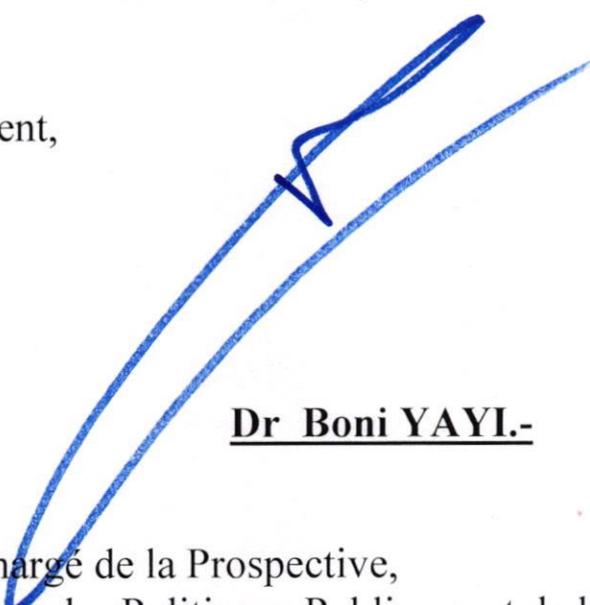
Article 1^{er} : Sont nommées Conseillers à la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication au titre du Président de la République, les personnes dont les noms suivent :

- Monsieur Joseph Patrice OGOUNCHI, Communicateur
- Monsieur Moïse BOSSOU, Juriste
- Monsieur Théophile NATA, personnalité de la Société Civile

Article 2.- Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions des intéressés et sera publié au Journal Officiel.

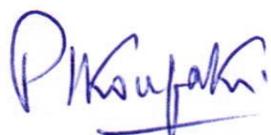
Fait à Cotonou, le 24 juin 2009

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



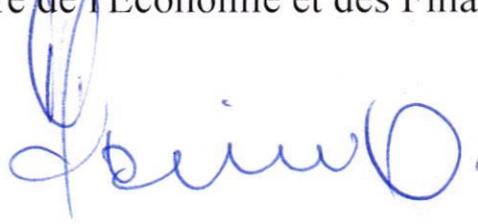
Dr Boni YAYI.-

Le Ministre d'Etat Chargé de la Prospective,
du Développement, de l'Evaluation des Politiques Publiques et de la
Coordination de l'Action Gouvernementale,



Pascal Irénée KOUPAKI.-

Le Ministre de l'Economie et des Finances,



Idriss L. DAOUDA.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 HCJ 2 CES 2 HAAC 2 MINISTERES 30
SGG 4 DC/MIL 2 DEPARTEMENTS 6 JO 1.